

PEEB



Logiciel PEB

Versions 6.5.0 – 6.5.1

(mai 2015 – juin 2015)

Problèmes et corrections liés à la conversion de fichiers



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

Département de l'Énergie et du Bâtiment durable • Direction du Bâtiment durable
Chaussée de Liège, 140-142 B-5100 Namur

Ce document a pour objectif de reprendre les problèmes connus (et leurs solutions) ou les comportements modifiant les résultats qui pourraient survenir lors de la conversion d'un fichier PEB version #.#.# vers la nouvelle version 6.5.0 dont l'utilisation est obligatoire à partir du 1er mai 2015.

La version correctrice 6.5.1, mise en ligne le 9 juin 2015, apporte une solution à certains de ces problèmes connus. Après une période transitoire d'un mois pendant laquelle les versions 6.5.0 et 6.5.1 seront acceptées sur la base de données PEB, seule la version 6.5.1 sera autorisée et son utilisation sera donc obligatoire.

Sommaire

CATÉGORIE A - Comportements non souhaités (bug)

- SYSTÈME DE CHAUFFAGE - ÉMISSION **RÉSOLU** FICHE A1
- SYSTÈMES PARTAGÉS **RÉSOLU** FICHE A2
- RÉNOVATION IMPORTANTE – VALIDATION ÉTUDE DE FAISABILITÉ **RÉSOLU** FICHE A3
- ENVOI D'UNE DÉCLARATION PEB INITIALE – ENVOI BLOQUÉ **RÉSOLU** FICHE A4
- NC – NON PRISE EN COMPTE D'UN NOEUD PONCTUEL **RÉSOLU** FICHE A5

CATÉGORIE B - Données supplémentaires requises

- SYSTÈME D'ECS COLLECTIF - PRODUCTION FICHE B1

CATÉGORIE C - Erreurs de calcul corrigées

- RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR AVEC BY-PASS FICHE C1

SYSTÈME DE CHAUFFAGE - ÉMISSION

RÉSOLU (6.5.1) FICHE A1

➤ CATÉGORIE

A - Comportements non souhaités (bug)

Cette catégorie reprend les comportements du logiciel PEB non souhaités qui n'ont pas été détectés lors des phases de tests préalables. Ces incidents seront corrigés lors d'une version ultérieure du Logiciel PEB. Pour chaque incident connu, nous essayons de trouver une solution de contournement temporaire permettant de débloquer la situation dans l'attente de la correction logicielle.

➤ PROJETS CONCERNÉS

Tous les projets résidentiels équipés d'un chauffage central.

Le problème apparaît pour ces projets lors de la conversion d'un fichier vers la version 6.5.0 (peu importe la version d'origine du projet).

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E_w	E_{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	Pas d'impact	!	!	Pas d'impact	Pas d'impact

➤ DESCRIPTIF DU PROBLÈME

Après conversion d'un fichier vers la 6.5.0, les résultats généraux E_w et E_{spec} sont incomplets.

Au nœud chauffage, dans l'onglet [Systèmes d'émission], le champ [Type de calcul] affiche un [?].

Lors de la conversion du fichier, le type de calcul a été automatiquement basculé à sa valeur initiale, soit le [?].

Chauffage chauffage1
 Chauffage 'chauffage1'
 Nom : chauffage1
 Type de chauffage : Chauffage central (1 SE)
 Plusieurs systèmes de production : Oui Non
 Commentaire relatif au système de chauffage (vide)
 Systèmes de production de chaleur | Système de stockage | Auxiliaire circulateurs | Système de distribution | **Systèmes d'émission**
 Type d'émetteur de chaleur : Chauffage de surface (sol, mur, plafond)
 Type de calcul : ? !
 Émetteurs de chaleur installés devant un vitrage : Oui Non
 Régulation température ambiante local par local : Oui Non
 La temp. de départ de l'eau / air constante? : Oui Non

➤ RÉOLUTION

La version correctrice 6.5.1 corrige cet incident. Ce problème de conversion n'apparaît donc plus pour les fichiers directement convertis d'une version antérieure à la version 6.5.0 vers la version 6.5.1.

SYSTÈMES PARTAGÉS

RÉSOLU (6.5.1) FICHE A2

➤ CATÉGORIE

A - Comportements non souhaités (bug)

Cette catégorie reprend les comportements du logiciel PEB non souhaités qui n'ont pas été détectés lors des phases de tests préalables. Ces incidents seront corrigés lors d'une version ultérieure du Logiciel PEB. Pour chaque incident connu, nous essayons de trouver une solution de contournement temporaire permettant de débloquer la situation dans l'attente de la correction logicielle.

➤ PROJETS CONCERNÉS

Les projets encodés avec l'un des systèmes partagés suivant :

- chauffage résidentiel
- ECS résidentiel
- chauffage non-résidentiel
- humidification non-résidentiel
- refroidissement non-résidentiel

Le problème apparaît lors de la conversion d'un fichier version #.#.# (antérieure à la version 6.0.3) vers la version 6.5.0.

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E_w	E_{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	Pas d'impact	!	!	Pas d'impact	Pas d'impact

➤ DESCRIPTIF DU PROBLÈME

Note : par facilité de compréhension, le descriptif ci-dessous est établi en prenant le chauffage pour exemple. Ces explications sont transposables aux autres systèmes partagés concernés par le problème. Après conversion d'un fichier vers la version 6.5.0, les résultats généraux E_w et E_{spec} sont incomplets. L'encodage des systèmes partagés est perturbé lors de la conversion et doit être partiellement ré-encodé.

Au niveau du nœud chauffage de chaque unité utilisant un système partagé, le type de chauffage est modifié automatiquement lors de la conversion et renseigne [Chauffage local] ; il est impossible de basculer à nouveau sur le type [Chauffage central/collectif partagé] pour retrouver l'encodage initial avant conversion.

➤ RÉOLUTION

La version corrective 6.5.1 corrige cet incident. Ce problème de conversion n'apparaît donc plus pour les fichiers directement convertis d'une version antérieure à la version 6.0.3 vers la version 6.5.1. (Rappel : la conversion d'un fichier à partir d'une version 6.0.3 ne posait pas problème).

RÉNOVATION IMPORTANTE – VALIDATION ÉTUDE DE FAISABILITÉ RÉSOLU (6.5.1) FICHE A3**➤ CATÉGORIE****A - Comportements non souhaités (bug)**

Cette catégorie reprend les comportements du logiciel PEB non souhaités qui n'ont pas été détectés lors des phases de tests préalables. Ces incidents seront corrigés lors d'une version ultérieure du Logiciel PEB. Pour chaque incident connu, nous essayons de trouver une solution de contournement temporaire permettant de débloquer la situation dans l'attente de la correction logicielle.

➤ PROJETS CONCERNÉS

Tous les projets « à partir du 01/05/2015 » dont la nature de travaux est « rénovation importante »

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E _w	E _{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	-	-	-	Pas d'impact	-

➤ DESCRIPTIF DU PROBLÈME

A la création d'un bâtiment ayant pour nature des travaux « rénovation importante », des validations bloquantes portant sur l'étude de faisabilité apparaissent au niveau du volet de validation inférieur des onglets « formulaires » alors qu'une étude de faisabilité n'est pas requise pour cette nature de travaux. Ces validations empêchent la génération d'un numéro de référence pour le dossier PEB considéré comme incomplet et empêchent donc l'envoi d'un formulaire sur la base de données.

Projet **Test_Rénovation importante**
Données administratives **Test_Rénovation importante**
➤ Référence du dossier PEB
Document **Formulaire de Déclaration PEB initiale**
➤ Etude de faisabilité
➤ Commentaire général sur les techniques envisagées
➤ Rapport étude de faisabilité: Valeur nécessaire

➤ SOLUTION PROPOSÉE

- Au niveau bâtiment, sélectionner "Bâtiment neuf et assimilé" comme nature de travaux.
- Dans le formulaire de déclaration initiale, compléter tous les champs obligatoires relatifs à l'EF (Etude de faisabilité (auteur d'EF), commentaire sur l'EF, joindre un fichier pour le rapport).
- Retourner au niveau bâtiment, sélectionner "Travaux de rénovation importants" comme nature de travaux et continuer l'encodage correct du projet.
- Les validations bloquantes n'apparaissent plus une fois les calculs mis à jour ; le logiciel considère que les champs concernés sont complétés.

➤ RÉOLUTION

La version correctrice 6.5.1 corrige cet incident. Les validations bloquantes portant sur l'étude de faisabilité n'apparaissent plus pour la nature des travaux « rénovation importante ».

ENVOI D'UNE DÉCLARATION PEB INITIALE – ENVOI BLOQUÉ

RÉSOLU (6.5.1) FICHE A4

➤ CATÉGORIE

A - Comportements non souhaités (bug)

Cette catégorie reprend les comportements du logiciel PEB non souhaités qui n'ont pas été détectés lors des phases de tests préalables. Ces incidents seront corrigés lors d'une version ultérieure du Logiciel PEB. Pour chaque incident connu, nous essayons de trouver une solution de contournement temporaire permettant de débloquer la situation dans l'attente de la correction logicielle.

➤ PROJETS CONCERNÉS

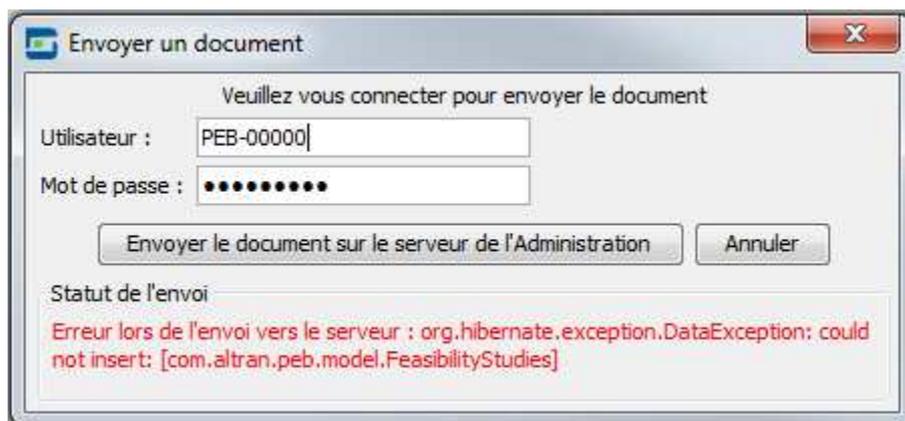
Tous les projets « à partir du 01/05/2015 » nécessitant la réalisation d'une étude de faisabilité

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E _w	E _{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact

➤ DESCRIPTIF DU PROBLÈME

Lors de l'envoi du document « Déclaration PEB initiale » vers la base de données PEB, un message d'erreur apparaît et bloque la procédure d'envoi vers le serveur.



L'origine du problème est le champ « Commentaire général sur les techniques envisagées » pour lequel la base de données PEB accepte un maximum de 255 caractères.

➤ RÉOLUTION

La version correctrice 6.5.1 corrige cet incident. La longueur du texte libre à introduire dans le champ « Commentaire général sur les techniques envisagées » n'est plus limitée à 255 caractères.

NC – NON PRISE EN COMPTE D'UN NOEUD PONCTUEL

RÉSOLU (6.5.1) FICHE A5

➤ CATÉGORIE

A - Comportements non souhaités (bug)

Cette catégorie reprend les comportements du logiciel PEB non souhaités qui n'ont pas été détectés lors des phases de tests préalables. Ces incidents seront corrigés lors d'une version ultérieure du Logiciel PEB. Pour chaque incident connu, nous essayons de trouver une solution de contournement temporaire permettant de débloquer la situation dans l'attente de la correction logicielle.

➤ PROJETS CONCERNÉS

Tous les projets en version 6.5.0 pour lequel l'encodage d'un nouveau nœud constructif ponctuel est nécessaire

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E _w	E _{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	!	!	!	Pas d'impact	!

➤ DESCRIPTIF DU PROBLÈME

Dans la version 6.5.0, les calculs ne sont pas impactés par l'encodage d'un nouveau nœud ponctuel.
Note : pour des fichiers convertis vers la version 6.5.0, les nœuds ponctuels préexistants (avant la conversion) sont correctement considérés dans les calculs.

➤ RÉOLUTION

La version corrective 6.5.1 corrige cet incident. Un nouveau nœud ponctuel créé est correctement pris en compte dans les calculs.

SYSTÈME D'ECS COLLECTIF - PRODUCTION

FICHE B1

➤ CATÉGORIE

B - Données supplémentaires requises

Cette catégorie reprend les modifications ayant engendré l'apparition de données supplémentaires, parfois nécessaires pour que les calculs puissent être terminés. Des fichiers complets avant conversion pourraient donc voir leurs résultats apparaître comme incomplets après conversion vers la 6.5.0 car des nouvelles données sont manquantes.

➤ PROJETS CONCERNÉS

Les champs supplémentaires apparaissent pour les projets résidentiels ayant déposés leur demande de permis avant le 1^{er} janvier 2014 et équipés d'un ECS partagé ayant comme type de générateur [Appareil à combustion], lors de la conversion d'un fichier version ### antérieure à la version 6.0.3 vers la version 6.5.0.

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E_w	E_{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	Pas d'impact	!	!	Pas d'impact	Pas d'impact

➤ DESCRIPTIF DE LA SITUATION

Un nouveau §10.3.3.3 permettant l'utilisation d'hypothèses plus favorables pour les systèmes de production d'ECS collectifs est entré en vigueur le 1er janvier 2014.

Dans un 1er temps, ce § n'était applicable que pour les projets ayant déposé leur demande de permis d'urbanisme à partir du 1er janvier 2014 mais l'AGW du 15 mai 2014 a modifié cela en rendant ce § applicable à tous les projets.

Désormais, l'encodage relatif au § concernant les systèmes de production d'ECS collectif apparait pour tous les projets, indépendamment de leur période de dépôt de demande de permis d'urbanisme. C'est la raison pour laquelle des projets dans cette situation ont des champs supplémentaires non remplis qui apparaissent après la conversion vers la 6.5.0.

➤ CONSÉQUENCE SUR LES RÉSULTATS

Les nouveaux champs apparus sont nécessaires pour permettre les calculs et doivent être complétés. En fonction de la configuration des systèmes, entre 2 et 5 données supplémentaires sont nécessaires. L'impact sur les résultats est favorable au projet car les rendements considérés par la méthode de calcul pour les installations d'ECS collectives performantes sont plus élevés que les valeurs fixes considérées pour les systèmes d'ECS locaux.

RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR AVEC BY-PASS

FICHE C1

➤ CATÉGORIE

C - Erreurs de calcul corrigées

Cette catégorie reprend des erreurs de calcul présentes dans les versions précédentes et corrigées dans la version 6.5.0. La correction de ces erreurs peut modifier les résultats dans un sens favorable ou défavorable au projet suivant les cas et les configurations de l'encodage.

➤ PROJETS CONCERNÉS

Les projets résidentiels équipés d'un système de ventilation de type D, avec un appareil de récupération de chaleur équipé d'un by-pass partiel ou complet.

Ses effets apparaissent lors de la conversion d'un fichier version ### antérieure à la version 5.5.0 vers la version 6.5.0.

➤ RÉSULTATS IMPACTÉS

U/R	K	E_w	E_{spec}	Ventil.	Surch.
Pas d'impact	Pas d'impact	!	!	Pas d'impact	!

➤ DESCRIPTIF DE LA SITUATION

L'erreur de calcul concerne le paramètre $r_{preh,cool}$, qui permet d'évaluer l'effet du préchauffage de l'air sur les besoins nets en énergie pour les calculs de refroidissement. La valeur de ce paramètre dépend entre autres de la réponse aux 2 champs suivants relatifs au by-pass de l'appareil de récupération de chaleur :

- [Le récupérateur de chaleur est équipé d'un by-pass : oui – non] ;
- [Passage à travers l'échangeur de chaleur totalement interrompu : oui - non].

Dans les versions du logiciel où subsistent l'erreur de calcul, la valeur du paramètre $r_{preh,cool}$ utilisée dans les calculs est toujours celle correspondante à la configuration « by-pass complet », quel que soit l'encodage des 2 champs ci-dessus (et donc quelle que soit la configuration du by-pass de l'appareil).

Cette erreur a été corrigée dans la version 5.5.0 et désormais, les valeurs correctes de ce paramètre sont utilisées en tenant bien compte de la configuration du by-pass.

➤ CONSÉQUENCE SUR LES RÉSULTATS

La configuration « By-pass complet » est la plus favorable car c'est celle qui réduit le plus les besoins nets en énergie pour les calculs de refroidissement. La correction de cette erreur de calcul conduira toujours à des résultats plus défavorables pour les projets équipés d'un by-pass partiel ou non équipés d'un by-pass.

Les exigences impactées sont le E_w , le E_{spec} et l'indicateur de surchauffe. L'ampleur de l'impact sur ces exigences est variable et dépend de la configuration du projet. Les impacts maximums constatés sont :

- Exigence E_w : +4
- Exigence E_{spec} : +7
- Indicateur de surchauffe : +2.300 K.h